

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Réf. Chr : **ES/NL 463/13**

Nos réf. : 2013 - 000671

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90

Montpellier, le **26 AOUT 2013**

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Sous-Préfet de Béziers
Préfecture de l'Hérault
Sous-préfecture de Béziers
Bureau des Politiques Publiques
Boulevard Edouard Herriot - BP n°742
34 526 BEZIERS Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
concernant la ZAC « La Glacière » située sur la commune de Nissan-Lez-Ensérune (34),
déposé par la commune de Nissan-lez-Ensérune et
son concessionnaire de l'aménagement, GGL Groupe**

Par courrier reçu le **25/06/2013**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la ZAC « La Glacière » située sur la commune de Nissan-Lez-Ensérune (34), déposé par la commune de Nissan-lez-Ensérune et son concessionnaire de l'aménagement, GGL Groupe.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

Frédéric DENTAND